

Relevé de forclusion et caution

Par rom05, le 05/02/2011 à 10:34

Bonjour,

Bonjour,

Dans le cadre d'une liquidation judiciaire,..... en cas de relevé de forclusion..la créance est éteinte, et son extinction entraine celle des garanties accessoires qui lui sont attachées (tel un cautionnement par exemple).

C'est bien exacte??

Merçi!!!